

cernant les projets intégrés en vue du développement économique des pays en voie de développement;

* * *

5. *Prie* le Conseil du commerce et du développement de communiquer ses conclusions et recommandations et de faire rapport sur les progrès réalisés en la matière au Conseil économique et social, à sa cinquante-septième session.

1878^e séance plénière
9 août 1973

1820 (LV). Coopération internationale dans le domaine de l'environnement

Le Conseil économique et social

1. *Prend acte* du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur sa première session ²⁷;

2. *Approuve* les conclusions du Conseil d'administration qui figurent dans ledit rapport et les recommande à l'Assemblée générale;

3. *Considère* que le Conseil d'administration devrait autant que possible en arriver rapidement à l'examen détaillé du Programme dans les grands domaines prioritaires définis, à sa première session, dans la décision 1 (I) ²⁸;

4. *Recommande* à l'Assemblée générale d'inviter le Conseil d'administration à organiser les travaux de sa deuxième session, au cours de laquelle seront examinés des programmes de travail détaillés, y compris les propositions du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement touchant des activités qui doivent bénéficier de l'appui du Fonds pour l'environnement, de manière telle que des débats de fond puissent avoir lieu sur ces activités du Programme et sur leur financement;

5. *Exprime à nouveau sa gratitude* au Gouvernement du Kenya et note avec satisfaction les préparatifs détaillés qu'il fait afin que les dispositions nécessaires soient prises pour assurer le succès de la deuxième session du Conseil d'administration et le fonctionnement efficace du secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

1878^e séance plénière
9 août 1973

1827 (LV). Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement: examen et évaluation des progrès réalisés dans l'application de la Stratégie internationale du développement

Le Conseil économique et social,

Ayant entrepris une première opération d'examen et d'évaluation d'ensemble des progrès réalisés dans l'appli-

²⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément n° 25 (A/9025); transmis au Conseil économique et social sous la cote E/5373.

²⁸ *Ibid.*, annexe 1.

cation de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, en se fondant sur le rapport du Comité de l'examen et de l'évaluation sur sa deuxième session ²⁹ et sur le document de travail qui figure dans la section C du chapitre II de ce rapport, ainsi que sur d'autres rapports des Nations Unies concernant l'examen et l'évaluation, notamment le rapport du Secrétaire général intitulé *Premier examen et évaluation d'ensemble des problèmes et des politiques* ³⁰, les volumes I et II de la publication intitulée *Mise en œuvre de la Stratégie internationale du développement. Documents établis pour la première opération d'examen et d'évaluation d'ensemble des progrès réalisés pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement* ³¹, la publication intitulée *Les politiques du commerce et du développement dans les années 70. Rapport du Secrétaire général de la CNUCED en vue du premier exercice d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie internationale du Développement* ³² et les rapports complémentaires du secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ³³, le rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa cinquième session extraordinaire ³⁴, le rapport du Comité de la planification du développement sur sa neuvième session ³⁵ et les opérations d'examen et d'évaluation effectuées par les commissions économiques régionales intéressées.

1. *Transmet* à l'Assemblée générale le document de travail sur la première opération d'examen et d'évaluation qui figure dans l'annexe de la présente résolution, tel qu'il se présente après une première lecture ³⁶ et sous réserve de nouvelles délibérations, étant entendu que la transmission de ce document de travail n'implique pas d'engagement de la part des délégations quant à son contenu;

2. *Recommande* à l'Assemblée générale d'étudier ledit document de travail à la lumière des opinions exprimées au cours de la cinquante-cinquième session du Conseil ³⁷.

1879^e séance plénière
10 août 1973

²⁹ Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-cinquième session, Supplément n° 11 (E/5316).

³⁰ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.73.II.A.6 et document E/5268/Corr.1.

³¹ Publications des Nations Unies, numéros de vente: F.73.II.A.2 et F.73.II.A.3.

³² Publication des Nations Unies, numéro de vente: 73.II.D.14.

³³ « Examen de la mise en œuvre des mesures de politique générale envisagées dans la Stratégie internationale du développement » (TD/B/429/Add.1 et Add.1/Annexe et Add.1/Annexe/Corr.1) et « L'évolution économique récente dans les pays en voie de développement, eu égard aux objectifs de la Stratégie internationale du développement » (TD/B/429/Add.2) [à paraître comme publication des Nations Unies].

³⁴ TD/B/440; voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément n° 15 (A/9015).

³⁵ Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-cinquième session, Supplément n° 5 (E/5293 et Add.1/Rev.1).

³⁶ Transmis au Conseil économique et social sous la cote E/AC.6/L.538 et Add.1.

³⁷ E/AC.6/SR.637, E/AC.6/SR.642 et 643, E/AC.6/SR.652 et E/AC.6/SR.668 à 670.